



**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE  
UFR des Sciences Humaines et Sociales  
Année universitaire 2025-2026**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Sciences Sociales parcours Chargé d'études sociologiques** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Président :**  
**Brice NOCENTI, MCF en Sociologie**

**Membres :**  
Virginie DEJOUX, PR en Démographie  
Matthieu GATEAU, MCF en Sociologie  
Jean-Christophe MARCEL, PR en Sociologie, responsable de la mention  
Hervé MARCHAL, PR en Sociologie

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2026.

Pour le Président,  
Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Hervé MOUILLEBOUCHE